



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2023/14

Saint-Étienne du Grès, le 28 juin 2023

Accès interdit à la chapelle Notre-Dame du Château

À la suite de la foudre qui est tombée sur le clocher de Notre-Dame du Château, la chapelle et ses abords sont interdits au public, en raison du risque de chute de pierre.

Le 6 juin dernier, de violents orages ont frappé les Alpilles et notamment Saint-Étienne du Grès. La girouette de la chapelle Notre-Dame du Château, point culminant de la commune, a pris la foudre.

Quelques jours plus tard, un architecte des Bâtiments de France a inspecté le monument pour évaluer les dégâts provoqués par l'impact.

Il a jugé que la foudre a fragilisé la couverture du toit en lauzes. Des pierres risquent de tomber.

L'arrêté municipal ADM-2023/36 en date du 26 juin interdit à tout public de pénétrer dans la chapelle et dans une enceinte de 20 m autour de l'édifice.

Cette interdiction est effective dès à présent et pour une durée indéterminée.

L'interdiction et le périmètre de sécurité sont matérialisés par l'affichage de l'arrêté et un barriérage autour du bâtiment.